



Note de Présentation brève et synthétique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif/compte financier unique (depuis 2023) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur son site Internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le 5 mars 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les projets d'investissement en cours tout en contenant la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre Commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 669 424.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 56.95 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 416 174.00 €.

b) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

En 2025, la capacité d'autofinancement brute s'élevait à : 560 822.90 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

En 2025, la capacité d'autofinancement nette s'élevait à : 364 826.79 €.

c) La fiscalité

Au regard des recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2026 de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux fixés en 2024.

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,23%	39,23%	39,23%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15,56%	15,56%	15,56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,92%	10,92%	10,92%

La fiscalité est en attente de notification : elle doit être votée avant le 30 avril prochain. Le coefficient de revalorisation forfaitaire de valeur locative en 2026 est de 0,8 %.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat sont estimées à 646 000.00 €, soit une baisse de 3 245.00 € par rapport à 2025.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création,
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

b) Les investissements

En 2026, pour le financement de ses projets, la Commune a sollicité les subventions suivantes :

- aménagement du parvis de la salle Jean-Beaudoux : DETR (66 793,00 €),
- éclairage du stade Jacques Vallée : DETR (18 648,00 €), FAFA (20 000 €),
- église de L'Hermitière : DETR (37 917,00 €),
- isolation des logements au Theil : Fonds Vert (115 938.52 €).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent en 2026 à 2 988 748.00 € (chapitres 20, 204, 21, 23, 27, 722). Au stade préparatoire du budget, un emprunt d'environ 339 000.00 € serait nécessaire pour permettre le financement des opérations d'aménagement du quartier de la Taille.

c) Autorisations de programmes pluriannuels

Révision de programme (AP) n° 2025-01 : reconstruction du restaurant scolaire de l'école André Barbet

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Montant réajusté AP TTC	2025			2026		2027		2028		2029	
				Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2025)		Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2027)
2025-01	Dépenses (AP + RAR)	2 395 783,00 €	2 383 163,11 €	167 473,26 €	73 527,63 €	3,09%	156 362,31 €	6,56%	1 252 515,26 €	52,56%	710 674,80 €	29,82%	190 083,00 €	7,98%
	Financement	2 395 783,00 €	2 383 163,11 €	167 473,26 €	73 527,63 €	3,09%	156 362,31 €	6,56%	1 252 515,26 €	52,56%	710 674,80 €	29,82%	190 083,00 €	7,98%
	Subventions 66 %	1 581 216,78 €	1 310 739,71 €	92 110,29 €	0,00 €		126 439,47 €		688 883,39 €		390 871,14 €		104 545,65 €	
	Emprunt	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		200 000,00 €		200 000,00 €		0,00 €	
	FCTVA	393 004,24 €	390 934,08 €	0,00 €	12 061,47 €		25 649,67 €		205 462,60 €		116 579,09 €		31 181,22 €	
	Autofinancement	21 561,98 €	281 489,32 €	75 362,97 €	61 466,16 €		4 273,17 €		158 169,26 €		3 224,57 €		54 356,13 €	

Autorisation de programme (AP) n° 2026-01 : mise aux normes des lampes LED sur le réseau d'éclairage public

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	2026			2027		
			Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)		Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2027)	
2026-01	Dépenses (AP + RAR)	136 995,72 €	70 845,40 €	0,00 €	0,00%	66 150,32 €	0,00 €	0,00%
	Financement	136 995,72 €	70 845,40 €	0,00 €	0,00%	66 150,32 €	0,00 €	0,00%
	Subventions	86 981,40 €	44 981,20 €	0,00 €	0,00%	42 000,20 €	0,00 €	0,00%
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
	FCTVA	22 472,78 €	11 621,48 €	0,00 €	0,00%	10 851,30 €	0,00 €	0,00%
	Autofinancement	27 541,54 €	14 242,72 €	0,00 €	0,00%	13 298,82 €	0,00 €	0,00%

d) Résultats de l'exercice 2025

BUDGETS	COMMUNE	ASSAINISSEMENT LE THEIL/LA ROUGE/MÂLE	STATION-SERVICE	LOTISSEMENT DU CORMIER	COMMERCES
RESTE A RÉALISER (solde dépenses - recettes)	-532 706,00 €	-18 468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OO1 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	-208 520,08 €	165 252,70 €	-14 464,88 €	-94 024,21 €	8 051,58 €
OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	588 789,05 €	113 081,66 €	-41 071,11 €	63 240,35 €	2 471,75 €
1068 RÉSERVES AFFECTATION RÉSULTATS	588 789,05 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
SOLDE OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	113 081,66 €	-41 071,11 €	63 240,35 €	2 471,75 €

e) Equilibres du budget Principal et des budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2026	Fonctionnement	Investissement RAR 2025 inclus	TOTAL
Budget principal	3 123 585,00 €	3 415 548,08 €	6 539 133,08 €
Budget annexe "Assainissement collectif Le Theil/Mâle/La Rouge"	319 038,66 €	337 320,00 €	656 358,66 €
Budget annexe "Station-Service"	4 064 213,99 €	53 060,88 €	4 117 274,87 €
Budget annexe "Lotissement du Cormier"	474 639,35 €	551 054,21 €	1 025 693,56 €
Budget annexe "Commerces"	19 450,00 €	21 051,58 €	40 501,58 €
TOTAL BUDGETS	8 000 927,00 €	4 378 034,75 €	12 378 961,75 €

III. Données synthétiques :

a) Principaux ratios issus du Compte Financier Unique 2025

	Valeurs 2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population*	637 €
Dépenses de personnel/population*	381 €
Recettes réelles de fonctionnement/population*	802 €
Produit des impositions directes/population*	303 €
DGF/population*	191 €
Dépenses d'équipement brut/population*	587 €
Encours de la dette au 31 décembre/population*	453 €
CAF brute/population*	165 €
CAF nette/population*	108 €
Ratio de désendettement au 31 décembre 2025	3,99

* population légale INSEE au 1^{er} janvier 2025 = 3 394 habitants

b) Evolution de la population

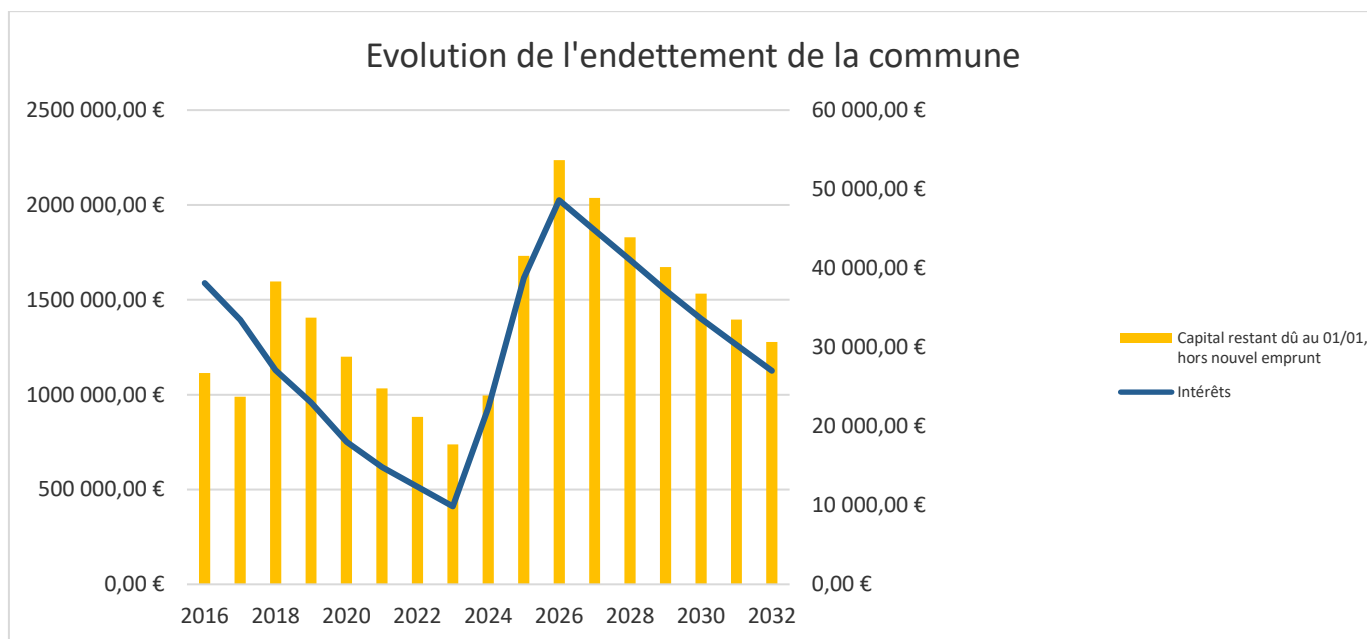
POPULATION LEGALE DEPUIS 2016

COMMUNES DÉLÉGUÉES	POPULATION TOTALE AU 01/01/2026	POPULATION TOTALE AU 01/01/2025	POPULATION TOTALE AU 01/01/2024	POPULATION TOTALE AU 01/01/2023	POPULATION TOTALE AU 01/01/2022	POPULATION TOTALE AU 01/01/2021	POPULATION TOTALE AU 01/01/2020	POPULATION TOTALE AU 01/01/2019	POPULATION TOTALE AU 01/01/2018	POPULATION TOTALE AU 01/01/2017	POPULATION TOTALE AU 01/01/2016
GEMAGES	120	111	113	114	115	118	121	120	122	126	120
L'HERMITIERE	211	208	210	212	212	218	223	251	260	269	251
MALE	613	660	673	684	691	709	729	761	768	772	761
LA ROUGE	679	634	642	650	653	671	688	756	750	739	756
SAINT AGNAN SUR ERRE	169	166	170	171	172	177	181	148	152	154	148
LE THEIL SUR HUISNE	1 611	1 615	1 634	1 651	1 662	1 708	1 754	1 758	1 725	1 770	1 758
TOTAL VAL AU PERCHE	3 403	3 394	3 442	3 482	3 505	3 601	3 696	3 794	3 777	3 830	3 794

c) Niveau d'endettement

L'encours de la dette du budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 2 236 387.29 € (en incluant l'emprunt contracté fin 2025 de 700 000 €).

L'annuité à rembourser au cours de l'exercice est de 248 566.06 €, répartie comme suit : intérêts 48 604.30 € (dépenses de fonctionnement) et capital 199 961.76 € (dépenses d'investissement).



d) Subventions d'équilibre inscrites au Budget Primitif 2026

Bénéficiaire	Montant
Budget du CCAS	21 072.99 €
Budget annexe du CCAS « Résidence Autonomie »	72 098.05 €
Budget annexe « Commerces »	5 045.25 €
Total	98 216.29 €

e) Avance inscrite au Budget Primitif 2026

Bénéficiaire	Montant
Budget annexe « Lotissement du Cormier »	82 210.21 €
Total	82 210.21 €

f) Liste des organismes pour lesquels la commune de Val-au-Perche a garanti des emprunts

Bénéficiaires	Nature juridique	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Nombre d'emprunts
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Habitat	Bailleur social privé	345 000,00 €	248 582.40 €	3 (dont 2 se terminent en 2050 et 1 en 2040)
Logissia	Bailleur social privé	357 500.00 €	226 913.38 €	2 (dont 1 se termine en 2027 et 1 en 2046)
TOTAL		702 500.00 €	475 495.78 €	5

g) Liste des délégataires de services publics au 01/01/2026

Intitulé du service	Raison sociale du délégataire
Délégation par affermage du service assainissement collectif (Le Theil/La Rouge/Mâle)	SAUR

h) Effectifs au 01/01/2026

- Effectifs titulaires

Catégorie	Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A		1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
B		4	3.17	0	0	0	0	0	0	4	3.17
C		1	1	0	0	0	0	15	14,40	16	15,40
Total		6	5,17	0	0	0	0	15	14,40	21	19,57

- Effectifs non titulaires

Catégorie	Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B		1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
C		1	1	0	0	0	0	4	2,42	5	3,42
Total		2	2	0	0	0	0	4	2,42	6	4,42

Soit un total de 23,99 ETP (nous avons au 1^{er} janvier 2025, 24,97 ETP).